

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal :	19
En exercice :	19
Présents :	11
Pouvoirs :	05

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le 20 février à 19h00  
le Conseil Municipal de la Commune de BEAUCROISSANT,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, à la salle du Conseil  
Municipal,  
sous la Présidence de M Antoine REBOUL, Maire.  
**Date de convocation du Conseil Municipal : 14 février 2025**

**Présents** : M. Antoine REBOUL, Mme Christiane CARNEIRO, M. Patrick ROY, Mme Michelle CIAVATTI, M. Gérard GIROUD-PIFFOZ, M. Guy CARMONA, Mme Constance CALI, M. Manuel GOMEZ, Mme Stéphanie ROUX, Mme Karen BISSONET, M. Christophe FAYOLLE, **formant majorité des membres en exercice.**

**Absents représentés** : Mme Dominique FAUCON qui a donné pouvoir à Mme Karen BISSONET, M. Stephan HERVE qui a donné pouvoir à M. Patrick ROY, Mme Sylvie FIGUET qui a donné pouvoir à Mme Constance CALI, Mme Annick FABBRI qui a donné pouvoir à Mme Christiane CARNEIRO, Mme Sandrine COMBE qui a donné pouvoir à M. Christophe FAYOLLE.

**Absents excusés** : M. Laurent CHARPENAY, M. Hugo GALATIOTO, M. Franck CHARPENAY.

**Secrétaire de séance** : Mme Michelle CIAVATTI.

La séance débute à 19h02.

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Michelle CIAVATTI **a été nommée secrétaire de séance à 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

**Le procès-verbal de la séance du 15 janvier 2025 est adopté à 16 voix pour.**

### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire expose :

Madame la Comptable des Finances publiques a transmis à l'ordonnateur de la Commune de Beaucroissant l'ensemble des résultats de clôture du Budget principal pour l'exercice 2024. Les chiffres communiqués correspondent parfaitement à ceux qui figurent dans le compte administratif 2024 du même budget.

Ces résultats se déclinent comme suit :

#### **BUDGET PRINCIPAL :**

Investissement (Déficit)	105 385,37 €
Fonctionnement (Excédent)	318 756,83 €

Conformément à l'Article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé aux membres du Conseil municipal d'arrêter le compte de gestion 2024, ainsi communiqué par le Comptable des Finances publiques.

En conséquence et après consultation de sa commission finances le 12 février 2025,

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir débattu, à 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

- **Approuve** le Compte de gestion 2024 du Budget Principal
- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
  - Madame le Préfet de l'Isère
  - Madame la Comptable publique de Bourgoin-Jallieu

### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 DU BUDGET ANNEXE DE LA FOIRE

Monsieur le Maire expose :

Madame la Comptable des Finances publiques a transmis à l'ordonnateur de la commune de Beaucroissant l'ensemble des résultats de clôture du Budget annexe de la Foire de Beaucroissant pour l'exercice 2024. Les chiffres communiqués correspondent parfaitement à ceux qui figurent dans le compte administratif 2024 du même budget.

Ces résultats se déclinent comme suit :

#### **BUDGET ANNEXE DE LA FOIRE :**

Investissement (Excédent)	30 159,34 €
Fonctionnement (Excédent)	40 179,09 €

Conformément à l'Article L 2121-31 du Code général des collectivités territoriales, il est demandé aux membres du Conseil municipal d'arrêter le compte de gestion 2024, ainsi communiqué par le Comptable des Finances Publiques.

En conséquence et après consultation de sa commission finances le 12 février 2025,

**Le conseil municipal,  
Après en avoir débattu, à 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

- **Approuve** le Compte de gestion 2024 du Budget Annexe de la Foire
- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
  - Madame le Préfet de l'Isère
  - Madame la Comptable publique de Bourgoin-Jallieu

#### **COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire expose :

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à examiner le compte administratif 2024 et lui demande de bien vouloir élire Mme Christiane CARNEIRO, Présidente de séance, pour la partie où ce document ainsi que les comptes administratifs des budgets annexes doivent être examinés.

Mme Christiane CARNEIRO, Présidente de séance, désignée à l'unanimité, conformément à l'article L 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, donne lecture des résultats définitifs de ce compte qui font apparaître un déficit d'investissement de 105 385,37 euros et un excédent de fonctionnement de 318 756,83 euros.

Par ailleurs, il y a lieu de noter que les restes à réaliser en dépenses d'investissement s'élèvent à 378 237,24 euros. Ces restes à réaliser de 2024 sont reportés en 2025 et sont inscrits au Budget primitif 2025.

Le résultat global de clôture 2024, intègre le résultat reporté de 2023 ainsi que les restes à réaliser de 2024.

#### **INVESTISSEMENT**

Recettes réalisées en 2024	301 574,71 €
Dépenses réalisées en 2024	406 960,08 €
<b>Résultat 2024 (1)</b>	<b>- 105 385,37 €</b>
Résultat antérieur 2023	734 921,56 €
<b>Résultats antérieurs (2)</b>	<b>734 921,56 €</b>
<b>Résultat de clôture 2024 (1+2)</b>	<b>629 536,19 €</b>

Restes à réaliser en Dépenses en 2024	378 237,24 €
Restes à réaliser en Recettes en 2024	0,00 €
<b>Solde des Restes à Réaliser (3)</b>	<b>- 378 237,24 €</b>
<b>Résultat Global de clôture 2024 (1+2+3)</b>	<b>251 298,95 €</b>

## **FONCTIONNEMENT**

Recettes réalisées en 2024	1 221 623,44 €
Dépenses réalisées en 2024	902 866,61 €
<b>Résultat 2024 (1)</b>	<b>318 756,83 €</b>
Résultat antérieur 2023	185 244,42 €
<b>Résultats antérieurs (2)</b>	<b>185 244,42 €</b>
<b>Résultat de clôture 2024 (1+2)</b>	<b>504 001,25 €</b>

En conséquence et après consultation de sa commission finances le 12 février 2025,

*A la question de Guy CARMONA constatant que la foire réalise un bénéfice significatif en 2024, Monsieur le Maire indique que ce résultat est principalement dû au remboursement par l'assurance des véhicules sinistrés dans l'incendie du 2 octobre.*

*Christophe FAYOLLE demande si on a une idée du type de véhicules à racheter.*

*Monsieur le Maire précise qu'il s'agira de matériel d'occasion : un tracteur multifonctions équipé d'une lame, d'un broyeur qui pourra lever 2 GBA à la fois (ce qui évitera d'acheter un tractopelle) et une tondeuse pour une valeur totale de 100 000 €. Il faudra ensuite acheter une seconde tondeuse pour un coût d'environ 15 000 euros.*

*Stéphanie ROUX demande s'il est possible de mettre en place une mutualisation avec les communes voisines. Monsieur le Maire répond que cela est déjà le cas avec Rives qui nous prête une nacelle.*

### **Le Conseil municipal,**

**Après en avoir débattu, à 15 voix pour (Monsieur le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote), 0 voix contre et 0 abstention**

- **Approuve** le Compte administratif 2024 du Budget principal.
- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
  - Madame le Préfet de l'Isère
  - Madame la Comptable publique de Bourgoin-Jallieu

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET ANNEXE DE LA FOIRE**

Monsieur le Maire expose :

Mme Christiane CARNEIRO Présidente de séance, désignée à l'unanimité conformément à l'article L 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, donne lecture des résultats définitifs du compte administratif du budget annexe de la Foire, qui font apparaître un excédent d'investissement de 30 159,34 euros et un excédent de fonctionnement de 40 179,09 euros.

Le résultat global de clôture 2024 intègre le résultat reporté de 2023. Il n'y a pas de restes à réaliser de 2024.

## **INVESTISSEMENT**

Recettes réalisées en 2024	101 697,02 €
Dépenses réalisées en 2024	71 537,68 €
<b>Résultat 2024 (1)</b>	<b>30 159,34 €</b>
Résultat antérieur 2023 (2)	233 713,66 €
<b>Résultat de clôture 2024 (1+2)</b>	<b>263 873,00 €</b>

## **FONCTIONNEMENT**

Recettes réalisées en 2024	696 773,80 €
Dépenses réalisées en 2024	656 594,71 €
<b>Résultat 2024 (1)</b>	<b>40 179,09 €</b>
Résultat antérieur 2023 (2)	98 801,78 €
<b>Résultat de clôture 2024 (1+2)</b>	<b>138 980,87 €</b>

En conséquence et après consultation de sa commission finances le 12 février 2025,

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir débattu, à 15 voix pour (Monsieur le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote),  
0 voix contre et 0 abstention**

- **Approuve** le Compte administratif 2024 du Budget annexe de la Foire.
- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
  - Madame le Préfet de l'Isère
  - Madame la Comptable publique de Bourgoin-Jallieu

## **AFFECTATION DES RESULTATS 2024 DU BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire expose :

Les résultats du Compte administratif 2024 du budget principal viennent d'être adoptés par le Conseil municipal.

Conformément à la réglementation en vigueur, le résultat de la section de fonctionnement doit être affecté prioritairement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, y compris les Restes à Réaliser.

Les tableaux ci-après récapitulent tous les résultats ainsi que l'affectation proposée :

## **INVESTISSEMENT**

Résultat 2024	- 105 385,37 €
Résultat antérieur 2023	734 921,56 €

<b>Résultat d'investissement reporté (recette d'investissement au 001)</b>	<b>629 536,19 €</b>
<b>Solde des restes à réaliser en 2024</b>	<b>- 378 237,24 €</b>
<b>Résultat de clôture 2024</b>	<b>251 298,95 €</b>

## **FONCTIONNEMENT**

Résultat de Clôture 2024	504 001,25 €
<b>Affectation du Résultat (recette investissement au 1068) pour le financement des dépenses d'investissement de 2025</b>	<b>200 000,00 €</b>
<b>Résultat de fonctionnement reporté (recette fonctionnement au 002)</b>	<b>304 001,25 €</b>

En conséquence et après consultation de sa commission finances le 12 février 2025,

**Le conseil municipal,**  
**Après en avoir débattu, à 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

- **Reporte** en dépenses d'investissement (au compte 001) l'excédent constaté de 629 536,19 € dans le Budget Principal de la commune 2025.
- **Affecte** le montant de 200 000 € en recettes de la section d'investissement au compte 1068.
- **Reporte** en recettes de fonctionnement (au compte 002) le reliquat de l'excédent pour un montant de 304 001,25 € dans le Budget Principal de la commune 2025.
- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
  - Madame le Préfet de l'Isère
  - Madame la Comptable publique de Bourgoin-Jallieu

## **AFFECTATION DES RESULTATS 2024 DU BUDGET ANNEXE DE LA FOIRE**

Monsieur le Maire expose :

Les résultats du compte administratif 2024 du budget principal viennent d'être adoptés par le Conseil municipal.

Conformément à la réglementation en vigueur, le résultat de la section de fonctionnement doit être affecté prioritairement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, y compris les Restes à Réaliser.

Les tableaux ci-après récapitulent tous les résultats ainsi que l'affectation proposée :

## **INVESTISSEMENT**

<b>Résultat de clôture 2024 (recette d'investissement - 001)</b>	<b>263 873,00 €</b>
--	---------------------

## **FONCTIONNEMENT**

Résultat de Clôture 2024	138 980,87 €
<b>Affectation du Résultat (recette investissement au 1064)</b>	<b>36 372,34 €</b>
<b>Résultat de fonctionnement reporté (recette fonctionnement au 002)</b>	<b>102 608,53 €</b>

En conséquence et après consultation de sa commission finances le 12 février 2025,

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir débattu, à 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

- **Reporte** en recettes d'investissement (au compte 001) l'excédent constaté de 263 873,00 € dans le Budget annexe de la foire 2025.
- **Affecte** le montant de 36 372,34 € en recettes de la section d'investissement au compte 1064.
- **Reporte** en recettes de fonctionnement (au compte 002) l'excédent constaté pour un montant de 102 608,53 € dans le Budget annexe de la foire 2025.
- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
  - Madame le Préfet de l'Isère
  - Madame la Comptable publique de Bourgoin-Jallieu

## **TAUX D'IMPOSITION 2025**

Il est exposé que les dispositions de l'article 1636 B sexies du code général des impôts permettent au conseil municipal de fixer chaque année les taux d'imposition.

Il est rappelé que la loi de finances 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales. Cette réforme s'est terminée en 2023.

La TH ne concerne plus que les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Pour l'exercice 2025, le taux de référence de la TH est celui voté en 2019, qui avait été figé de 2020 à 2022 du fait de la réforme de la TH soit 6,50%.

Il est proposé au Conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition 2025 comme suit :

- Taxe d'Habitation : 6,50% (pour les résidences secondaires)
- Taxe du foncier bâti : 34,22 %
- Taxe Foncière non bâti : 50,00 %

Considérant qu'il appartient à l'assemblée locale de se prononcer sur les taux d'imposition pour l'année 2025.

En conséquence et après consultation de sa commission finances le 12 février 2025,

*Manuel GOMEZ demande si le maintien de taux d'imposition plutôt bas peut conduire l'Etat à diminuer la DGF. Monsieur le Maire répond que le taux d'imposition actuel s'établit à un niveau raisonnable qui place cependant Beaucroissant parmi les taux bas d'imposition pratiqués par les communes de Bièvre Est.*

**Le conseil municipal,**  
**Après en avoir débattu, à 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

- **Fixe** les taux de contributions directes locales pour l'année 2025 suivants :
  - o Taxe d'Habitation : 6,50% (pour les Résidences Secondaires)
  - o Taxe du foncier bâti : 34,22 %
  - o Taxe Foncière non bâti : 50,00 %
  
- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
  - Madame le Préfet de l'Isère
  - Madame la Comptable publique de Bourgoin-Jallieu

**BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET PRINCIPAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2311-1 et suivants ;  
Vu le projet de budget primitif 2025 du budget principal ;

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif 2025 qui s'équilibre de la manière suivante :

	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	1 431 600,00 €	1 431 600,00 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	2 501 865,00 €	2 501 865,00 €
<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>3 933 465,00 €</b>	<b>3 933 465,00 €</b>

**Le Budget est voté par chapitre budgétaire. Les tableaux ci-après récapitulent les prévisions budgétaires par chapitre et pour chaque section.**

➤ **Section de Fonctionnement - Les Recettes :**

<b>CHAPITRE - LIBELLE</b>	<b>BUDGET 2025</b>
002 - Résultat d'exploitation reporté 2024	304 001,25
Ch. - 013 Atténuations de charges	5 000,00
Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 000,00
Ch. - 70 Produits des services, du domaine et ventes divers	113 100,00
Ch. - 73 Impôts et taxes	747 584,00
Ch. - 74 Dotations et participations	198 300,00
Ch. - 75 Autres produits de gestion courante	34 000,00
Ch. - 76 Produits financiers	64,75
Ch. - 77 Produits exceptionnels	4 550,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 431 600,00</b>

➤ **Section de Fonctionnement - Les Dépenses :**

CHAPITRE - LIBELLE	BUDGET 2025
Ch. - 011 - Charges à caractère général	490 000,00
Ch. - 012 - Charges de personnel et frais assimilés	505 000,00
Ch. - 014 - Atténuations de produits	6 000,00
chap - 023 - Virement à la section d'investissement	204 934,17
Ch. - 65 - Autres charges de gestion courante	195 665,83
Ch. - 66 - Charges financières	23 000,00
Ch. - 67 - Charges exceptionnelles	5 000,00
Ch - 68 - Dotation aux amortissements et provisions	2 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 431 600,00</b>

➤ **Section d'Investissement - Les Recettes :**

CHAPITRE - LIBELLE	BUDGET 2025
ch- 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	629 536,19
Ch. - 021 - Virement de la section d'exploitation	204 934,17
Ch. - 024 Produits des cessions d'immobilisations	200 000,00
Ch - 041 - Opérations patrimoniales (ordre)	20 000,00
Ch. - 10 Dotations, fonds divers et réserves	263 100,00
Ch. - 13 Subventions d'investissement	184 294,64
Ch - 16 - Emprunts et dettes	1 000 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>2 501 865,00</b>

➤ **Section d'Investissement - Les Dépenses :**

CHAPITRE - LIBELLE	BUDGET 2025
Chap 040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	25 000,00
Chap 041 - Opérations patrimoniales	20 000,00
Chap 16 - Emprunts et dettes assimilées	53 380,00
Chap 20 - Immobilisations incorporelles	179 714,90
chap 204 - Subvention équipement	80 000,00
Chap 21 - Immobilisations corporelles	2 143 770,10
<b>TOTAL</b>	<b>2 501 865,00</b>

*Après une présentation des actions et efforts réalisés au cours des années précédentes permettant d'obtenir de tels résultats (vente MBM, polyvalence du personnel, réhabilitation de logements loués, etc.), des points de vigilance sont cependant à noter : incertitudes du budget national, baisse du FCTVA (Taux attendu de 14,85%), remboursements encore incertains du sinistre, etc...*

*L'emprunt réalisé par la commune de 1 million d'euros sera entièrement consacré au financement d'équipements à long terme (place du village et cour de l'école).*

*Stephanie ROUX demande ce que recouvre la diminution des charges de personnel. Monsieur le Maire précise que les recrutements ont concerné du personnel disposant de carrières moins longues. Un agent de l'école n'a pas été remplacé, mais le temps de travail de deux agents ont été augmentés.*

*A la question de Stéphanie ROUX concernant le financement de la 3<sup>ème</sup> tranche de travaux de l'église, Monsieur le Maire répond que la commune préfinance les travaux TTC (pour environ 142 000 euros) et que l'association RénovEglise devra apporter l'équivalent des travaux HT (hors électricité). Elle ne dispose actuellement que de 85 000 euros et cette somme n'est pas suffisante pour couvrir le coût de la rénovation intérieure avec le niveau de qualité souhaitée. C'est pourquoi RénovEglise a lancé un appel aux dons.*

*Stéphanie ROUX demande également des précisions concernant le poste « entretien des bâtiments ». Il lui est indiqué qu'il s'agit par exemple de changer les vasistas de la boulangerie.*

*En conclusion, Monsieur le Maire note que le budget d'investissement 2025 est le plus gros budget que la commune n'ait jamais voté.*

*Monsieur le Maire apporte plusieurs précisions :*

*- la commune pourra compléter l'équipement en panneaux photo-voltaïques quand le nouveau bâtiment technique aura été reconstruit.*

*- le local de la future boucherie figure dans les investissements 2025 à hauteur de 143 000€. Il s'agit d'une mesure de précaution, car il n'est pas impossible que ce local soit acheté par le futur boucher.*

*Christophe FAYOLLE demande si le gérant de Vival achètera les murs dans l'immeuble PLURALIS. Monsieur le Maire explique que le gérant a réussi à sauvegarder l'activité tabac/jeux auprès du service des Douanes et de la Française des Jeux, et que son commerce marche bien. On peut espérer que les banques lui prêtent l'argent nécessaire pour aménager le VIVAL et négocier une location-vente de 3 ans avec PLURALIS.*

*A la question de Stéphanie ROUX concernant les cuves, il est précisé que la cuve de l'école (20 000 L) et celle de la boulangerie (10 000 L) seront dégazées et enlevées.*

*S'agissant de la vidéoprotection, Patrick ROY explique qu'on peut mobiliser en principe beaucoup de subventions (investissements théoriquement financés jusqu'à 80%). La première tranche équipera le centre, la seconde tranche concerne les caméras de la Foire (plus coûteuses).*

*Après les explications données par Patrick ROY sur la nature des travaux de voirie, Christophe FAYOLLE se remémore que le rond-point des Trois Croix a été historiquement équipé de STOP et que le rond-point est venu résoudre les défauts du STOP.*

*A la question de Constance CALI sur la date de réouverture de la route des Arronds, il est répondu qu'elle reste fermée pour la foire d'Avril et que cette fermeture relève surtout de la responsabilité de la commune de Tullins.*

Après consultation de sa commission finances le 12 février 2025,

**Le conseil municipal,  
Après en avoir débattu, à 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

- **Adopte** le budget primitif 2025 du Budget Principal tel que présenté.
- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
  - Madame le Préfet de l'Isère
  - Madame la Comptable publique de Bourgoin-Jallieu

#### **BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET ANNEXE DE LA FOIRE**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2311-1 et suivants ;  
Vu le projet de budget primitif 2025 du budget principal ;

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif 2025 qui s'équilibre de la manière suivante :

	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	795 140,00 €	795 140,00 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	424 077,00 €	424 077,00 €
<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>1 219 217,00 €</b>	<b>1 219 217,00 €</b>

Le Budget est voté par chapitre budgétaire. Les tableaux ci-après récapitulent les prévisions budgétaires par chapitre et pour chaque section.

➤ **Section de Fonctionnement - Les Recettes :**

<b>CHAPITRE - LIBELLE</b>	<b>BUDGET 2025</b>
002 - Résultat d'exploitation reporté 2024	102 608,53
Ch. - 013 Atténuations de charges	2 500,00
Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 520,00
Ch. - 70 Produits fabriqués	625 000,00
Ch. - 75 Autres produits de gestion courante	11,47
Ch. - 77 Produits exceptionnels	48 500,00
<b>TOTAL</b>	<b>795 140,00</b>

➤ **Section de Fonctionnement - Les Dépenses :**

<b>CHAPITRE - LIBELLE</b>	<b>BUDGET 2025</b>
Ch. - 011 - Charges à caractère général	411 511,00
Ch. - 012 - Charges de personnel et frais assimilés	236 000,00
ch - 023 - Virement à la section d'investissement	47 399,00
ch - 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	73 430,00
Ch. - 65 - Autres charges de gestion courante	21 800,00
Ch. - 66 - Charges financières	0,00
Ch. - 67 - Charges exceptionnelles	5 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>795 140,00</b>

➤ **Section d'Investissement - Les Recettes :**

CHAPITRE - LIBELLE	BUDGET 2025
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 2024	263 873,00
ch - 10 Dotations (affectation du résultat) au 1064	36 372,34
Ch - 021 Virement de la section de fonctionnement	47 399,00
Ch. - 040 Opérations (ordre) de transfert entre sections	73 430,00
Ch. - 041 - Opérations (ordre) patrimoniales	3 002,66
Ch. - 13 Subventions d'investissement	0,00
Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>424 077,00</b>

➤ **Section d'Investissement - Les Dépenses :**

CHAPITRE - LIBELLE	BUDGET 2025
Chap 040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	16 520,00
Chap 041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	3 002,66
Chap 16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00
Chap 20 - Immobilisations incorporelles	20 000,00
Chap 21 - Immobilisations corporelles	376 445,00
Chap 23 - Immobilisations corporelles en cours/Constructions	8 109,34
<b>TOTAL</b>	<b>424 077,00</b>

*A la question de Manuel Gomez concernant les investissements liés au logiciel de la Foire, Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'extensions demandées au développeur du logiciel, suite à une mise au point avec ce fournisseur.*

*Il est précisé que des tablettes tactiles seront également achetées pour faciliter le travail des encaisseurs de la Foire.*

Après consultation de sa commission finances le 12 février 2025,

**Le conseil municipal,**  
**Après en avoir débattu, à 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

- **Adopte** le budget primitif 2025 du Budget annexe de la foire tel que présenté.
- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
  - Madame le Préfet de l'Isère
  - Madame la Comptable publique de Bourgoin-Jallieu

### **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'AMICALE DES POMPIERS**

Madame Christiane CARNEIRO, Adjointe, indique au Conseil municipal que l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Parmènie organise une journée porte ouverte le 21 juin 2025.

Ce moment permet aux Sapeurs Pompiers de mieux se faire connaître auprès du Public. C'est l'occasion d'échanger dans un cadre différent d'une intervention.

Une façon de montrer que tout le monde peut devenir sapeur pompier et/ou protéger un tiers.

Ce moment permet de valoriser le savoir-faire des Sapeurs Pompiers, partager leur passion, tout en diffusant des messages de prévention.

Cette journée est organisée le 21 juin 2025 au sein de la caserne de Parmènie avec différents ateliers (escapes games, démonstration de manœuvre, exposition photos, démonstration et application aux gestes de premier secours, atelier dessins...) et petite restauration.

Dans le cadre de ce projet, l'Amicale des Sapeurs Pompiers a formulé une demande de subvention exceptionnelle à hauteur de 500 euros.

Considérant l'intérêt de cette journée portes ouvertes pour tous les publics,  
Considérant l'intérêt de valoriser le savoir-faire et le rôle des Sapeurs Pompiers ;  
Considérant l'intérêt de susciter des vocations ;

*Manuel GOMEZ note que la date du 21 juin n'est pas une date très appropriée au regard de la fête de la musique.*

**Le conseil municipal,**  
**Après en avoir débattu, à 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

- **Décide** l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 euros à l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Parmènie.
- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
  - Madame le Préfet de l'Isère
  - Madame la Comptable publique de Bourgoin-Jallieu
  - A Madame le Présidente de l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Parmènie

### **CREATION DE POSTES FACE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ**

Monsieur le Maire, informe l'assemblée que le Centre des Finances Publiques de Bourgoin-Jallieu auquel la commune de Beaucroissant est rattachée, qui en responsabilité des virements de salaires des agents de la commune, fonctionnaires ou contractuels, a demandé aux collectivités dont il a la charge de préciser par délibération les grades sur lesquels les contractuels pouvaient être recrutés dans le cadre de création d'emplois occasionnels ou saisonniers.

Il convient donc de prendre une délibération de principe pour répondre à cette demande.

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Considérant que la délibération doit préciser le nombre d'emplois créés et leur grade,

Vu le Code Général de la Fonction Publique Territoriale, notamment son article L.332-23-1° et L.332-23-2° ;  
Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris par l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relative aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale ;

Considérant que les nécessités de service peuvent exiger l'emploi de personnels à titre occasionnel, ou saisonnier ;

Considérant que le recrutement direct permet à la commune une bonne marche des services municipaux et une parfaite continuité du service public,

Considérant les besoins de services, notamment dans le cadre des foires,

### **Le Conseil municipal,**

**Après en avoir débattu, à 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

- **Autorise** Monsieur le Maire chaque année pendant la durée de son mandat à engager par recrutement direct, pour répondre aux nécessités de service :
  - 6 agents contractuels au grade d'adjoint technique
  - 1 agent contractuel au grade d'adjoint du patrimoine
  - 1 agent contractuel au grade d'adjoint administratif
  
- **Dit que** Monsieur le Maire est chargé de la constatation des besoins concernés, ainsi que la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature de leurs fonctions et de leur profil.
  
- **Dit que** la présente autorisation vaut aussi bien pour la conclusion d'un contrat initial que pour son renouvellement éventuel.
  
- **Dit que** les crédits sont prévus au budget.
  
- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
  - Madame le Préfet de l'Isère
  - Madame la Comptable publique de Bourgoin-Jallieu

### **AUTRES SUJETS D'INFORMATION**

*Monsieur le Maire donne les informations suivantes :*

#### ***La Place du village***

*Le projet est quasi définitif, avec une réflexion approfondie sur l'insertion du marché hebdomadaire dans le nouvel aménagement.*

*Le cœur de la place sera fermé à la fréquentation d'octobre à décembre 2025 et le carrefour central (rue du Bourg / rue des Ecoles) sera neutralisé pendant le mois de décembre ; la commune travaille sur un plan de circulation alternatif et sur la manière d'adoucir l'impact des travaux sur la boulangerie.*

*Une réunion a été organisée pour présenter le projet et les travaux à la directrice de l'école ainsi qu'aux commerçants concernés.*

*Le calendrier des travaux s'établit comme suit :*

- Du 24 février au 31 mars 2025 : les travaux CCBE concernent le changement des réseaux d'eau potable et d'assainissement entre la salle polyvalente et le restaurant de l'USI.
- La foire d'avril 2025 reste sans changement.
- Mai-juin : intervention de TE 38 sur les réseaux électriques (enfouissement notamment)
- Juin 2025 : le mur pignon du restaurant de l'Union Sportive d'Izeaux, actuellement en bardage, sera remplacé par un mur en dur de manière à constituer une limite robuste avec la nouvelle cour de l'école.
- Juillet août : aménagement de la cour de l'école, sauf finitions et plantations.
- rentrée scolaire : les parents entreront par le nouvel et unique portail unique au sud de l'école.
- Foire de septembre : les restaurants Olive, Batista et USI inversent leur accès qui se tiendra désormais sur l'allée 3. Une concertation a eu lieu avec les 3 restaurateurs.  
Commission Foire le 11 mars 2025 pour que chacun mesure les impacts sur la Foire.
- Octobre-février : aménagement de la place.  
Une réunion publique pour expliciter le projet final et le calendrier des travaux sera organisée à la fin du printemps.

**- Le nouveau bâtiment technique**

*Il a été livré le 4 mars 2025 avec 15 jours d'avance.*

**- La démolition du bâtiment sinistré**

*Elle est terminée et s'est très bien déroulée.*

*Un portillon a été posé entre le jardin Pommier et le nouveau bâtiment technique.*

**- La fermeture de la boulangerie pour maladie**

La séance étant close, elle est levée à 20h55  
Beaucroissant, le 28 février 2025.

**La secrétaire de séance,  
Michelle CIAVATTI**

**Le Maire,  
Antoine REBOUL**